



ASSOCIATION CARVINOISE
D'ANIMATION ET D'INFORMATIONS LOCALES

REGLEMENT INTERIEUR valable pour l'ensemble des activités de l'association.

-La carte de membre est obligatoire pour participer à l'ensemble des activités de l'association. Cette carte est à renouveler chaque année.

-Toute inscription à une activité (sortie, repas) doit être accompagnée de son versement.

-Pour les voyages, aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte de réservation, accompagné (du versement global du voyage sous la forme de X chèques, chèques voyages ou espèces). Voir modalité lors de la présentation du voyage.

Nous vous rappelons que les chèques doivent être joints au formulaire d'inscription fourni à chaque voyage et doivent être **signés et non datés**. Les chèques seront débités le 15 de chaque mois.

-Le déplacement aéroport Carvin-Aéroport, aller et retour, est obligatoire pour tous, il sera à régler peu avant le départ. Le coût étant proportionnel au nombre de personnes inscrites. Les arrêts prévus sont : **EGLISE ST MARTIN** , **GARE**, **PLACE GAMBETTA**. Aucun autre arrêt ne pourra être réalisé,

-L'association ne peut être tenue pour responsable pour les variations non prévues (hausse carburants, hausse des taxes d'aéroports, etc. ...)

-Toute personne inscrite à un voyage, est responsable de la mise à jour et de la validité de ses documents personnels (carte d'identité, passeport, intitulé de ceux-ci). A vérifier lors de l'inscription.

-Conditions d'annulation (par participant)

-Toute annulation avant le départ, quel qu'en soit la cause, entraîne la retenue à titre de couverture des frais engagés (frais de l'association : 50€uros + frais de transfert si annulation est faite à 60 jours du départ) + les pourcentages suivants sur le coût du séjour (par personnes annulant :

Plus de 30 jours avant	Du 30eme - 21eme jour	Du 20eme - 10eme jour	A partir du 10eme jour
30%	50%	80%	100%

Absent au départ retenu de la totalité du voyage 100%

En acceptant ce règlement, vous vous engagez également à ne pas répandre de propagande politique, philosophique ou religieuse. A ne pas avoir des gestes ou des paroles déplacées envers d'autres personnes, à ne pas commettre de fautes graves pouvant jeter le discrédit sur l'Association, à ne pas porter atteinte à ses différentes activités.

Dans le cas contraire, après soumission auprès des membres du conseil d'administration, toute personne qui dans le contexte de l'association (bus, hôtels, repas, lieux de visite, etc.) N'aura pas respecté ce règlement, se verra radiée.

Je (nous) déclare (ons) avoir pris connaissance des informations ci-dessus. Le

Nom			
Prénom			
Signature			